

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6813

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à l'aérodrome de Bâle-Mulhouse et aux hélistations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire le projet d'extensions de l'aérodrome de Bâle-Mulhouse.

Ce projet d'agrandissements vise à augmenter la capacité de passagers de 30 % pour atteindre 12 à 15 millions de voyageurs par an. Il est indispensable de réduire le trafic aérien pour espérer rester en ligne avec les objectifs climat de l'Accord de Paris.

Nous demandons donc d'inscrire dans la loi l'abandon définitif du projet d'extension de l'aérodrome de Bâle-Mulhouse.